

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le jeudi 20 avril 2017, à 19 h, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 :	Monsieur Yves Labonté;
Siège #2 :	Monsieur Robert-Luc Blaquière;
Siège #3 :	Madame Solange Tremblay;
Siège #4 :	Monsieur Jean-Yves Thériault;
Siège #5 :	Monsieur Jocelyn Caron;
Siège #6 :	Madame Marielle Roy.

Tous formant quorum sous la présidence de madame Danielle Marcoux, mairesse. Messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, sont aussi présents.

Résolution 2017-04-153

Ordre du jour

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ajournement 20 avril 2017 Ordre du jour

1. Ouverture par un moment de silence;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Présentation des états financiers vérifiés par la firme Mallette de Mont-Joli;
4. Dépôt de documents :
 1. MTMDET – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
 2. Entretien Centre sportif David-Pelletier;
 3. Péréquation;
 4. Mois des familles;
 5. Maison des Jeunes – Assuré additionnel – Refus;
 6. MRC de La Matapédia – Plan TPI;
 7. Projet de loi interdisant les pitbulls;
 8. Perte de revenus – Uniboard;
5. Demandes d'appui :
 1. Fondation du CMEC;
 2. Les Ambassadeurs de la Vallée;

3. Le hockey mineur de la Vallée;
 4. CPA Frimousse;
 5. Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2017-2018;
 6. Club Vélopédia;
6. Invitations :
 1. Cérémonie de remise des Médailles du Lieutenant-gouverneur du Québec;
 2. Formation FQM;
7. Urbanisme :
 1. Demande de branchement – Éric Gaudreault;
8. Taxe d'accise 2014-2018 :
 - 1.
9. Caserne de pompiers :
 1. Signature du protocole d'entente;
 2. Dénonciations de contrat;
10. Mise aux normes de l'eau potable :
 1. Règlement d'emprunt 2017-06 décrétant une dépense de 10 515 990 \$ et un emprunt de 10 515 990 \$ pour la construction des infrastructures dans le projet de mise aux normes de l'eau potable –Adoption;
 2. Échange courriels et suivis;
 3. Appel d'offres – Travaux de construction;
 4. Rapport de caractérisation de la route 132 Est devant le 64, route 132 Est;
 5. Projet de protocole d'entente;
11. Prolongement des infrastructures route 132 Est :
 1. Certificat – Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 2017-04;
12. Amélioration rang 3 et route Melucq :
 - 1.
13. Route du Lac-Malcom;
 1. RIRL – Demande d'aide financière – Autorisation;
 2. RIRL – Demande d'aide financière – Dépôt;
 3. Certificat – Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 2017-05;
14. Remplacement du système de réfrigération :
 1. Règlement d'emprunt 2017-07 décrétant une dépense de 837 000 \$ et un emprunt de 837 000 \$ pour le remplacement du système de réfrigération au Centre sportif David-Pelletier – Adoption;
15. Route Pouliot et rang 2 (coin route Pouliot vers Val-Brillant) – RIRL :
 1. Demande d'aide financière – Autorisation;
 2. Demande d'aide financière – Dépôt;
16. Rang 2 (coin route Pouliot vers St-Cléophas) – AIRRL :
 1. Demande d'aide financière;
17. Terrain zone industrielle – Les Entreprises A&D Landry inc.;
18. Comité Culture et Concertation – Transfert de fonds;
19. Salon des Mots :
 1. Paiement pour la Table d'Harmonisation;
 2. Ajout assuré additionnel;

20. Affaires nouvelles :
 1. Condoléances – Famille Lamarre;
 2. _____;
 3. _____;
21. Période de questions;
22. Prochaine réunion – 1^{er} mai 2017;
23. Levée de la séance.

Résolution 2017-04-154

Rapport du vérificateur externe – États financiers 2016 de la Municipalité

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter le rapport financier au 31 décembre 2016 ainsi que le rapport du vérificateur, tel que présenté par madame Manon Albert de la firme comptable Mallette de Mont-Joli.

Dépôt de documents :

- 4.1. Un lettre du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports nous informe qu'une aide financière de 5 600 \$ est accordée à notre municipalité pour l'année 2017 dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. Ce montant figurait aux prévisions budgétaires 2017.
 - 4.2. Certaines améliorations seront apportées au Centre sportif David-Pelletier avant de recevoir le tournoi provincial de ballon sur glace la dernière fin de semaine d'avril.
 - 4.3. Dépôt du tableau synthèse des calculs de la péréquation préparé par monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier. Les montants alloués et ceux qui auraient pu l'être si la valeur de l'usine avait été ajustée au bon moment y figurent.
 - 4.4. Cosmoss nous a transmis l'information concernant la *Semaine des familles* qui change de formule cette année pour devenir le *Mois des familles*. Vanessa Fillion, coordonnatrice des loisirs, travaille à l'élaboration d'activités dans le cadre de ce mois thématique. Madame Marielle Roy, conseillère, informe les membres du conseil qu'elle travaille avec madame Fillion à l'organisation de la journée de la Semaine des familles qui aura lieu le 4 juin prochain.
 - 4.5. Suite à l'analyse du dossier, notre assureur nous a informés qu'il ne serait pas avantageux pour la Maison des Jeunes de Sayabec de s'ajouter au contrat d'assurance de la Municipalité de Sayabec.
 - 4.6. La MRC de La Matapédia a complété le plan général d'aménagement forestier intégré opérationnel des terres publiques intramunicipales (TPI) pour la période 2017-2020. Les détenteurs de droit et utilisateurs des TPI sont invités à participer à la consultation du document.
-
-

- 4.7. Les pitbulls seront interdits au Québec à la suite de l'adoption du projet de loi sur l'encadrement des chiens qui a été déposé à l'Assemblée nationale le jeudi 13 avril 2017.
- 4.8. Dépôt du tableau résumant les pertes financières estimées suite à la baisse de valeur foncière de l'usine Uniboard.
-

Résolution 2017-04-155

**Demande d'appui –
Fondation du CMEC**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de faire un don de 500 \$ à la Fondation du CMEC.

Résolution 2017-04-156

**Demande d'appui –
Ambassadeurs de la Vallée**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement d'un montant de 1 529.25 \$ à l'organisation des Ambassadeurs de la Vallée afin de les appuyer dans leur présente saison. Cette aide financière remboursera une partie de la facture AMB-MEM-#2-2016 d'Hockey Bas-St-Laurent au montant de 2 966.40 \$, taxes incluses.

Résolution 2017-04-157

**Demande d'appui – Hockey
mineur de la Vallée**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement d'un montant de 3 231.25 \$ à l'organisation du hockey mineur de la Vallée afin de les appuyer dans leur présente saison. Cette aide financière remboursera une partie de la facture VALLÉE-2016-#1 d'Hockey Bas-St-Laurent au montant de 5 857.66 \$, taxes incluses.

Résolution 2017-04-158

**Demande d'appui – CPA
Frimousses**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement d'une dépense au montant de 3 538.32 \$ au Club de patinage artistique Frimousses de Sayabec afin de les appuyer dans leur saison 2016-2017. Cette aide financière remboursera une partie des factures listées au présent tableau :

<u>No de facture</u>	<u>Fournisseur</u>	<u>Montant</u>
20161115	Patinage Plus	379.25 \$
20161015	Formation et préparation PP	195.00 \$
497613	Jeux gonflables Rimouski	150.00 \$

20161125	Classique Jocelyne Blier/Rimouski	810.00 \$
24704	Les patins M.G. enr.	564.07 \$
1505	Patinage plus	300.00 \$
2016-11-25	Finale régionale Star/Michel Proulx Amqui	720.00 \$
TOTAL		3 538.32 \$

Résolution 2017-04-159

**Proclamation de la Semaine
nationale de la santé mentale
2017-2018**

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la santé mentale, qui se déroule du 1^{er} au 7 mai, est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour se recharger »;

CONSIDÉRANT QUE les 7 astuces sont de solides outils visant à renforcer et à développer la santé mentale des Québécoises et des Québécois;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine s'adresse à l'ensemble de la population du Québec et à tous les milieux;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nous permet de découvrir que les municipalités du Québec, tout comme les citoyennes et citoyens, contribuent déjà à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la santé mentale positive relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU' il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent la Semaine de la santé mentale:

- ♣ en invitant leurs citoyennes et leurs citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne;
- ♣ en encourageant les initiatives et activités organisées sur leur territoire;
- ♣ en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de proclamer par la présente la semaine du 1^{er} au 7 mai 2017 Semaine de la santé mentale dans la municipalité de Sayabec et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces » pour se recharger.

Résolution 2017-04-160

**Demande d'appui – Club
Vélopédia aux Sentiers Mic-
Mac**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le Club Vélopédia à utiliser les sentiers Mic-Mac le 18 juin 2017 et à effectuer la préparation des sentiers si nécessaire. Les membres du club devront toutefois s'assurer, lors de la coupe de branches ou autres travaux, que ceux-ci respectent les normes en vigueur. Pour ce faire, la municipalité de Sayabec recommande au Club Vélopédia de prendre contact avec monsieur Serge Malenfant, ingénieur forestier à la MRC de La Matapédia.

Résolution 2017-04-161

**Invitation – Cérémonie de
remise des Médailles du
Lieutenant-gouverneur**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire madame Danielle Marcoux, mairesse, et monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à la cérémonie de remise des Médailles du Lieutenant-gouverneur du Québec qui aura lieu le dimanche 7 mai 2017 à compter de 14 h au Cégep de Rimouski. Il n'y a pas de cout relié à cette activité.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

6.2. Un courriel de la FQM nous informe que la formation *Les enjeux légaux et environnementaux relatifs aux installations septiques* à laquelle étaient inscrits mesdames Danielle Marcoux, mairesse, et Marielle Roy, conseillère, ainsi que messieurs Robert-Luc Blaquière et Jocelyn Caron, conseillers, et qui devait avoir lieu le 26 avril prochain a été annulée

Résolution 2017-04-162

**Urbanisme – Branchement
aqueduc et égout**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le branchement aux services d'aqueduc et d'égout de la municipalité pour la résidence qui sera construite au 74, boul. Joubert Ouest et appartenant à monsieur Éric Gaudreault et madame Diane Deschênes. Le branchement devrait se faire vers la fin de mai.

Résolution 2017-04-163

**Caserne de pompiers –
Protocole d’entente**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, ainsi que madame Danielle Marcoux, mairesse, à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec le protocole d’entente entre le ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire et la Municipalité de Sayabec relativement à l’octroi d’une aide financière dans le cadre du sous-volet 5.1 du programme d’infrastructures Québec-Municipalités – Dossier 557951.

9.2. Dépôt des dénonciations de contrat des entreprises Armatech inc., Fondations B.A. (2005) inc. et Léon Chouinard et fils ltée dans le cadre de la construction de la nouvelle caserne de pompiers à Sayabec.

Résolution 2017-04-164

Règlement d’emprunt 2017-06 décrétant une dépense de 10 515 990 \$ et un emprunt de 10 515 990 \$ pour la construction des infrastructures dans le projet de mise aux normes de l’eau potable – Adoption

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

RÈGLEMENT 2017-06

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 10 515 990 \$ ET UN EMPRUNT DE 10 515 990 \$ POUR LA CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DANS LE PROJET DE MISE AUX NORMES DE L’EAU POTABLE.

ATTENDU QUE l’avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, lors de la séance du conseil tenue le 6 février 2017;

Le conseil décrète ce qui suit :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec que le règlement suivant portant le numéro 2017-06 soit adopté. Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à procéder à la réalisation de la mise aux normes des ouvrages d’alimentation en eau potable, comprenant la réfection de la route 132 est, phase 3, appartenant au MTMDET,

incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert à l'estimation détaillée préparée par monsieur Christian Roy, ingénieur de la firme TETRA-TECH le 7 avril 2017, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 10 515 990 \$ aux fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 10 515 990 \$ sur une période de 25 ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles pour l'emprunt ci-dessous décrété, et ce dans la proportion de 25 %, il est imposé par le présent règlement, et il sera prélevé chaque année sur tous les biens-fonds imposables, situés dans la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant, d'après la valeur réelle, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation chaque année.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt ci-dessus décrété, et ce dans la proportion de 75 %, il est exigé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt de chaque usager du réseau d'aqueduc, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 75 % de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte notamment à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui

être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Un montant de 2 642 451 \$, sur l'emprunt total de 10 515 990 \$, est pris en charge par le MTMDET pour la réfection de la route 132 est, phase 3, selon le protocole d'entente portant le numéro 201598, signé conjointement par la Municipalité de Sayabec et le MTMDET, que l'on retrouve à l'annexe« B ».

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 20 AVRIL 2017.

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et
secrétaire-trésorier

(Voir page suivante pour les pages 1-2 et 3 de l'annexe A)

ANNEXE A

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE

Nom du projet
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC Mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable et travaux divers

Numéro du projet	
Tetra Tech : 30693TT	
révision	date
	2017-04-07

Partie	RÉSUMÉ DU BORDEREAU DE SOUMISSION

P:\30693TT\DOC-PROJ\09\00\VOIES\MAN et travaux divers_Mars 2017\Fa_Estimation_2017-04-07.xls(resume)

Item n°	Description	MONTANT TOTAL CALCULÉ		
		ALIMENTATION EN EAU	PROLONGEMENT DES SERVICES	MTMDET
1.	BUREAU DE CHANTIER ET TRAVAUX DIVERS	33 700 \$	5 000 \$	80 500 \$
2.	USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE	2 267 000 \$		
3.	SITE DES PUIITS ET DIVERS	403 300 \$		
4.	MODIFICATION DU RÉSERVOIR EXISTANT ET DÉSFFECTATION DE LA CONDUITE D'AMENÉE	112 500 \$		
5.	INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES - ROUTE 132	220 700 \$	227 000 \$	545 300 \$
6.	INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES - ROUTE DE SAINTE-PAULE	1 183 500 \$	112 700 \$	8 400 \$
7.	INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES - RUE KEABLE	47 600 \$		
8.	INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES - CHEMIN D'ACCÈS AUX PUIITS	339 300 \$		
9.	VOIRIE - ROUTE 132	64 700 \$	77 900 \$	1 229 800 \$
10.	VOIRIE - ROUTE SAINTE-PAULE	140 200 \$	15 500 \$	115 000 \$
11.	VOIRIE - RUE KEABLE	17 200 \$		
12.	VOIRIE - CHEMIN D'ACCÈS AUX PUIITS	31 500 \$		
13.	POSTES DE POMPAGE	260 000 \$		
14.	ÉCLAIRAGE ROUTIER - ROUTE 132			17 800 \$
15.	SIGNALISATION AÉRIENNE - ROUTE 132			39 300 \$
16.	CONDUITE DE DISTRIBUTION - ROUTE 132 OUEST (LOT 2)	350 000 \$		
17.	RÉSERVE BUDGÉTAIRE POUR TRAVAUX NON SPÉCIFIQUEMENT PRÉVUS AUX PLANS ET DEVIS RÉMUNÉRÉS SELON LA MÉTHODE DES " DÉPENSES CONTRÔLÉES " (Voir article 4.7.2 des clauses administratives générales (NQ 1809-900-II))	40 000 \$	5 000 \$	
18.	COMPENSATION MONÉTAIRE POUR LE NON-RESPECT DU OU DES DÉLAIS D'EXÉCUTION ET AUTRES (Voir article " Expiration des délais d'exécution " des clauses administratives particulières et article 4.9 " Dommages-intérêts pour retard " des clauses administratives générales (NQ 1809-900-II)) Prix de référence du bitume : Bitume PG-64-34 : 625 \$ / T.m. (prix évalué à valider lors des travaux sur www.bitumequebec.ca)			
	Sous-total - TRAVAUX À CONTRAT	5 531 200 \$	443 100 \$	2 036 100 \$

Nom du projet
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC Mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable et travaux divers

Numéro du projet	
Tetra Tech : 30693TT	
révision	date
	2017-04-07

Partie	RÉSUMÉ DU BORDEREAU DE SOUMISSION

P:\30693TT\DOC\PROJ\M05\MOV\GEMISMAN et travaux divers_Mars 2017\Fa_Estimation_2017-04-07_xls@revu01

Item n°	Description	MONTANT TOTAL CALCULÉ		
		ALIMENTATION EN EAU	PROLONGEMENT DES SERVICES	MTMDT
	Sous-total - TRAVAUX À CONTRAT (SUITE)	5 531 200 \$	443 100 \$	2 036 100 \$
	IMPRÉVUS (5 %)	276 560 \$	22 155 \$	101 805 \$
	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ ET ARPENTAGE DE CHANTIER (3 %)	174 233 \$	13 958 \$	64 137 \$
	DIVERS :			
	. Alimentation et prolongement ligne électrique triphasée (1520 m)	225 000 \$		
	TAXES NETTES (4,988 %)	309 605 \$	23 903 \$	
	TOTAL - COÛTS DIRECTS	6 516 598 \$	503 116 \$	2 202 042 \$
	FRAIS INCIDENTS			
	HONORAIRES PROFESSIONNELS	1 241 399 \$	95 843 \$	419 485 \$
	TAXES NETTES (4,988 %)	61 921 \$	4 781 \$	20 924 \$
	FRAIS DE FINANCEMENT TEMPORAIRE ET PERMANENT (4 %)			
	TOTAL - FRAIS INCIDENTS (TAXES NETTES INCLUSES) (20 %)	1 303 320 \$	100 623 \$	440 408 \$
	AUTRES COÛTS			
	RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE			
	FORMATION DE L'OPÉRATEUR			
	DIVERS :			
	. Communication			
	. Demande d'autorisation (MDELC, CPTAQ)	1 000 \$		
	. Évaluation des impacts			
	. Essais pilotes et analyse (caractérisation)			
	. Équipement de laboratoire			
	. Mise en service			
	. Chapitre II (postes de pompage)	4 000 \$		
	. Manuel d'opération	17 500 \$		
	Sous-total - AUTRES COÛTS	22 500 \$		
	TAXES NETTES (4,988 %)	1 122 \$		
	TOTAL - AUTRES COÛTS	23 622 \$		
	TOTAL DES TRAVAUX ADMISSIBLES	7 843 539 \$	603 739 \$	2 642 451 \$

Nom du projet
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC Mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable et travaux divers

Numéro du projet	
Tetra Tech : 30693TT	
révision	date
	2017-04-07

Partie	RÉSUMÉ DU BORDEREAU DE SOUMISSION
--------	-----------------------------------

P:\30693TT\DOC-PROJ\40600VCE\MISMAN et travaux divers_Mars 2017\Fig. Estimation_2017-04-07.xlsx:resume

Item n°	Description	MONTANT TOTAL CALCULÉ		
		ALIMENTATION EN EAU	PROLONGEMENT DES SERVICES	MTMDT
	TRAVAUX NON ADMISSIBLES			
	. TRAVAUX AVANT LA SIGNATURE DE L'ENTENTE			
	. TRAVAUX EN RÉGIE			
	. ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET DE PLANIFICATION DES PROJETS ADMISSIBLE À FIMR 3			
	. COÛTS D'ACQUISITION DE TERRAINS	Exclus	Exclus	Exclus
	. COÛTS D'ACHAT DE RÉSEAUX PRIVÉS			
	. FRAIS JURIDIQUES			
	. DÉPLACEMENT DES UTILITÉS PUBLIQUES			
	. AUTRES PROFESSIONNELS (ARPENTEUR-GÉOMÈTRE ET NOTAIRE)	30 000 \$		
	TOTAL DES TRAVAUX NON ADMISSIBLES	30 000 \$		
		7 873 539 \$	603 739 \$	2 842 451 \$
	GRAND TOTAL DU PROJET	8 477 278 \$		
		11 119 729 \$		
		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;">10 515 990 \$</div>		

Tetra Tech QI Inc.
Préparée par :

CR/sm Christian ROY, ingénieur

-
- 10.2. Les échanges courriel et de suivi du dossier entre les différents acteurs du dossier de la mise aux normes de l'eau potable et du prolongement des infrastructures de la route 132 Est ont été transférés aux membres du conseil.
- 10.3. L'appel d'offres public pour la construction dans le projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable et autres travaux divers a été affiché sur le SEAO. L'ouverture des soumissions aura lieu le mercredi 17 mai 2017 à 14 h.
- 10.4. Dépôt du rapport de caractérisation environnementale complémentaire effectuée sur l'emprise routière située face au 64, boulevard Joubert Est, Sayabec. Ce rapport a été produit par la firme Englobe Corp.
- 10.5. Dépôt du projet d'entente entre le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Municipalité concernant la réalisation et la surveillance des travaux de reconstruction de la route 132. La municipalité a jusqu'au 24 avril prochain pour émettre ses commentaires.
- 11.1. Dépôt du Certificat – Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement 2017-04 modifiant le règlement 2016-04 décrétant une dépense de 679 787 \$ et un emprunt 679 787 \$ pour le prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égout sur la route 132 est. Aucune demande n'a été faite.
-

Résolution 2017-04-165

**Route du Lac-Malcolm –
RIRL – Demande d'aide
financière**

ATTENDU QUE la municipalité de Sayabec a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la municipalité de Sayabec désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de La Matapédia a obtenu un avis favorable du MTMDET;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière et de confirmer son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

-
- 13.2. Dépôt de la demande de subventions au programme de réhabilitation du réseau routier local (RRRL)- Volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL) sous-volet réalisation des travaux préparée par madame Véronique Bouillon pour des travaux à réaliser sur la route du Lac-Malcolm ainsi que de l'accusé réception de la part du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.
- 13.3. Dépôt du Certificat – Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement 2017-05 décrétant une dépense de 341 612 \$ et un emprunt 341 612 \$ pour la préparation des plans et devis pour les travaux de réaménagement de la route du Lac-Malcolm situé sur le territoire des municipalités de Sayabec, Saint-Noël et Saint-Damase. Aucune demande n'a été faite.
- 14.1. Dépôt du règlement d'emprunt 2017-07 décrétant une dépense de 837 000 \$ et un emprunt de 837 000 \$ pour le remplacement du système de réfrigération au Centre sportif David-Pelletier qui sera adopté lors d'une séance ultérieure.
-

Résolution 2017-04-166

Route Pouliot et rang 2 (coin route Pouliot vers Val-Brillant) – RIRL – Demande d'aide financière

ATTENDU QUE la municipalité de Sayabec a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la municipalité de Sayabec désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de La Matapédia a obtenu un avis favorable du MTMDET;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière et de confirmer son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

-
- 15.2. Dépôt de la demande de subventions au programme de réhabilitation du réseau routier local (RRRL)- Volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL) sous-volet réalisation des travaux préparée par madame Véronique Bouillon pour des travaux à réaliser sur la route Pouliot et le rang 2 ainsi que de l'accusé réception de la part du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.
-

Résolution 2017-04-167

**Rang 2 (coin route Pouliot
vers St-Cléophas) – AIRRL –
Demande d'aide financière**

ATTENDU QUE la municipalité de Sayabec a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU QUE la municipalité de Sayabec désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière et de confirmer son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

17. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2017-04-168

**Comité Culture et
Concertation – Transfert de
fonds**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le transfert d'un montant de 1 000 \$ correspondant à une commandite de l'entreprise Uniboard Canada usine de Sayabec octroyée au Comité Culture et Concertation afin de les supporter dans leurs activités pour l'année 2017.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal remercient l'entreprise Uniboard Canada pour ce généreux don.

Résolution 2017-04-169

**Salon des Mots – Paiement
pour la Table
d'Harmonisation**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le versement d'un montant de 150 \$ au Salon des Mots pour le paiement de 10 billets au coût de 15 \$ acheté par la Table d'Harmonisation pour la conférence de madame Labrisky qui aura lieu le 29 avril prochain dans le cadre de l'édition 2017 du Salon des Mots de La Matapédia.

Résolution 2017-04-170

**Salon des Mots – Ajout
d’assuré additionnel**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’accepter l’intégration du Salon des Mots comme assuré additionnel dans le contrat d’assurance de la municipalité de Sayabec, et ce, sans cout supplémentaire.

Résolution 2017-04-171

**Condoléances – Famille
Raynald Lamarre**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’offrir leurs plus sincères condoléances à la famille et aux amis de monsieur Raynald Lamarre, décédé le -----. Monsieur Lamarre a travaillé pour la municipalité de Sayabec comme inspecteur municipal de ----- à -----.

Affaires nouvelles :

- Le bibliothécaire de la commission scolaire fera l’achat de 1 800 \$ de livres pour l’école polyvalente de Sayabec.
 - Nettoyage du secteur du centre communautaire et du centre sportif.
 - Urbanisme : La ville de Mont-Joli prendra des mesures drastiques pour assurer l’application du plan et des règlements d’urbanisme, c’est un exemple que la municipalité de Sayabec pourra prendre.
 - Des investissements ont été réalisés pour l’amélioration du chauffage à la Gare patrimoniale.
-

Période de questions :

1. Sommes versées aux organismes (hockey mineur, Ambassadeurs, Frimousses).
 2. Les projets de la route Pouliot et du rang 2 vers Val-Brillant et du rang 2 vers St-Cléophas, quelle est la différence des programmes de subvention?
 3. Que va faire le MTQ avec la qualité de l’asphalte posée sur la route 132 des travaux de la phase 2 en 2016?
-

Résolution 2017-04-172

Levée de la séance

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 20 h 21.

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-
trésorier